

SOLUTIONS SOL – MARQUAGE ROUTIER

DX ROUTE

Peinture de marquage routier.



PROPRIÉTÉS : Séchage rapide - Résistance à l'usure mécanique (pneus, etc.), aux intempéries et aux contraintes thermiques.

DESTINATION : Fléchage, parking, ligne de roulement.
Intérieur - extérieur.

CARACTÉRISTIQUES



Aspect :	Mat
Teinte :	Blanc, noir, jaune 1023, bleu 5012, rouge 3020, vert 6024
Densité :	1,47 +/-0.05 (blanc)
Séchage :	Sec au toucher : 15 minutes
Reprise du trafic piéton :	45 minutes
Reprise du trafic motorisé :	1 heure
Températures d'application :	Entre +6° C et +30° C maximum.
Valeur limite en UE. :	Catégorie A/i : 500 g/l 2010 Ce produit contient au maximum : 500 g/l de COV
Extrait Sec Poids :	68 % +/- 2% (blanc)
Extrait Sec Volume :	47 % +/- 2% (blanc)
Rendement Moyen :	9 à 10 m ² / L pour une épaisseur de 50µm secs. Il varie en fonction du type, de l'état de la surface, de l'absorption du support, du mode d'application.
Conditionnement :	15 L – 3 L

SOLUTIONS SOL – MARQUAGE ROUTIER

DX ROUTE

CONSERVATION : 12 mois en emballage fermé non ouvert à l'abri du gel.

CLASSIFICATION : Famille I Classe 7b1 (NFT 36 005)

MISE EN OEUVRE

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en oeuvre seront en conformité avec les prescriptions des DTU 59.3.

Préparation de la surface :

- Les sols doivent être propres, secs, cohésifs, non gras, non farinant et rugueux.

Application :

- Sur chaussées hydrocarburées bien sèches et sans poussière.
- S'utilise aussi pour le fléchage au sol sur peinture ou béton.

Matériel :

- Brosse ou rouleau antigoutte standard 12 mm ou polyester tissé 13 mm : dilution : 0 à 10%
- Pistolet airless (Diam. buse 19 à 21, Pression 160 à 200 bars) : dilution : 0 à 10%

Nettoyage et dilution : Diluant cellulosique

**HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

Se reporter à la fiche de données de sécurité disponible sur le site.

La Fiche de Données Environnementales et Sanitaires est consultable sur www.inies.fr, www.duralex-peintures.com et aux indications portées sur l'emballage

Cette fiche a été établie et corrigée le 25/09/2024. Elle annule et remplace les fiches précédentes. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements fournis sont basés sur les connaissances et notre expérience à ce jour. Elles ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. Les conditions d'application échappant à notre contrôle, ce document n'est pas contractuel et la société DURALEX PEINTURES se réserve le droit de tout changement sans préavis.